

C A N A D A
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE SILLERY

REGLEMENT NO 571

AMENDANT LE REGLEMENT NO 267 DE CONSTRUCTION
 ET DE ZONAGE DANS LA ZONE AS-1

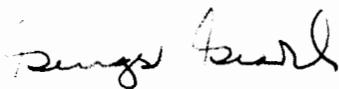
IL EST DECRETE ET RESOLU par le présent règlement que le règlement numéro 267 modifié par les règlements numéros 273, 274, 280, 282, 284, 291, 327, 329, 343, 344, 345, 353, 356, 370, 381, 391, 392, 394, 398, 411, 414, 416, 436, 439, 442, 447, 453, 460, 464, 469, 470, 480, 501, 505, 521, 534, 535, 541, 558 et 563, par la Loi 2-3 Elizabeth II, chapitre 82, article 12 et par la Loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 88, article 3, est de nouveau modifié comme suit:

1.- L'article 138 du dit règlement est amendé comme suit:

- 1) En abrogeant l'alinéa (j).
- 2) En ajoutant l'alinéa (k) suivant:
 - k) Il est permis d'utiliser le bâtiment principal existant sur le lot numéro 218-9 comme pensionnat pour adultes.

2.- L'amendement à l'article 163 (soit le paragraphe 4 du règlement numéro 381), permettant sur la partie non subdivisée du lot numéro 218 un bâtiment principal d'une hauteur n'excédant pas 60 pieds, est abrogé.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


 GREFFIER


 MAIRE

Première lecture: 1er août 1966.
 Deuxième lecture et adoption: 15 août 1966.
 Date de referendum: 6 septembre 1966.
 Avis de promulgation: 9 septembre 1966.
 EN VIGUEUR: 9 septembre 1966.

AVIS PUBLIC

C A N A D A
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SILLERY.

SOYEZ AVISES qu'à sa séance du 15 août 1966, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le numéro 571 amendant le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone AS-1.

Un referendum sera tenu pour l'approbation de ce règlement le 6 septembre 1966 et la votation aura lieu à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 avenue Maguire, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Le dit règlement numéro 571 est déposé à mon bureau où les intéressés peuvent le consulter.

SILLERY, 16 août 1966.

(SIGNE) " GEORGES GRAVEL "

GEORGES GRAVEL
Greffier

JE, soussigné, Georges Gravel, certifie sur mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus à l'endroit fixé par le Conseil par résolution adoptée le 10 novembre 1964. Cet avis a été publié dans L'APPEL le 18 août 1966.

SILLERY, 19 août 1966.


Greffier

AVIS PUBLIC

C A N A D A
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SILLERY

AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT NO 571

SOYEZ AVISES qu'à sa séance du 15 août 1966, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le numéro 571 amendant le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone AS-1.

Le dit règlement a été approuvé par referendum le 6 septembre 1966.

Les contribuables peuvent prendre connaissance du dit règlement en s'adressant à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 avenue Maguire, Sillery, P.Q.

SILLERY, 7 septembre 1966.

(SIGNE) " GEORGES GRAVEL "

GEORGES GRAVEL
Greffier

JE, soussigné, Georges Gravel, certifie sur mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus à l'endroit fixé par le Conseil par résolution adoptée le 10 novembre 1964. Cet avis a été publié dans L'ACTION le 9 septembre 1966.

SILLERY, 12 septembre 1966.


Greffier


Maire